



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2025-80
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 mars 2025

L'an Deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de mars à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 23

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Anne-Sophie DOUSSE Nathalie GARCIA et Messieurs Patrick LA TONA – Xavier COLONNA – Stéphane BURGIO – Daniel LIVON qui étaient excusés et avaient donné procuration.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu la délibération du Conseil Municipal prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2025 de la commune ;

Vu le compte rendu de la commission des finances ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la note de synthèse sur le budget primitif 2025 ci-annexée.

Monsieur Denis Gallice, adjoint aux finances, soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2025 de la commune, équilibré comme suit :

Budget Primitif 2025		
En euros	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	16 542 800,11	16 542 800,11
Section d'investissement	7 915 263,71	7 915 263,71
Toutes sections	24 458 063,82	24 458 063,82

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit la possibilité de recourir à un vote au scrutin secret, il a été procédé au vote en faveur du vote au scrutin secret, 1 tiers des membres de l'assemblée délibérante l'ont réclamé.

Par conséquent, le vote de la présente délibération a eu lieu au scrutin secret.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

Après dépouillement des votes au bulletin secret,
La présente délibération a été adoptée à la majorité avec,

Section de Fonctionnement Dépenses :

18 voix POUR,
11 voix CONTRE

Section de Fonctionnement Recettes :

**18 voix POUR,
11 voix CONTRE**

Section d'Investissement Dépenses :

**18 voix POUR,
11 voix CONTRE**

Section d'Investissement Recettes :

**18 voix POUR,
11 voix CONTRE**

Section d'Investissement par Opérations :

**18 voix POUR,
11 voix CONTRE**

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 équilibré à 16 542 800,11€ en fonctionnement et à 7 915 263,73 € en investissement, chapitre par chapitre, pour ces deux sections, et par opération pour la section d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER

